

Droit d'auteur & Droit des brevets

Droit d'auteur & Droit relatif aux bases de données

Droit d'auteur & Droit des marques

Droits des marques

Logiciel/Code source

Base de données

Icône d'une application

ABC

Nom d'une application

À propos des droits d'auteur, de brevets, des banques de données et des marques

Droit d'auteur
Le droit d'auteur permet la divulgation ainsi que la reproduction et est généré par la création. Si plusieurs personnes sont impliquées dans la réalisation d'une idée:
– Vous conservez un droit sur votre apport personnel
– Faites de bonnes conventions sur le droit d'usage
Moyen de preuve: i-DEPOT.

Droit des brevets
Le droit des brevets s'applique uniquement s'il résulte une fonctionnalité technique du logiciel en combinaison avec le *hardware*, comme dans le cas d'un téléphone portable.

Droit des bases de données
En ce qui concerne les bases de données, les conditions suivantes s'appliquent:
– Collecte et classification des données
– Permettent une recherche ciblée
– Il est question d'un investissement qualitatif et quantitatif en termes de temps, d'efforts et de moyens financiers
– Pas d'enregistrement

Droits des marques
Les marques doivent disposer du caractère distinctif. La marque n'est protégée qu'après son enregistrement. Vous pensez à une marque ou à un logo ? Consultez d'abord le Registre des marques.

Votre application et l'utilisateur



Pensez aux contraintes légales concernant le traitement des données et le respect de la vie privée: informés les utilisateurs à ce sujet.



Faites approuver les conditions d'utilisation de l'application par les utilisateurs.

Propriété intellectuelle

En tant que développeur, il est essentiel de bien protéger sa propriété intellectuelle. A défaut, il y a un risque que vos concurrents copient vos idées, vos créations ou vos marques.

À propos de l'OBPI

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) est l'instance officielle chargée de l'enregistrement de marques, des modèles et des dessins dans le Benelux. L'OBPI offre en outre la possibilité d'établir l'existence d'idées, concepts, créations, prototypes et autres, au moyen d'un i-DEPOT.

W www.boip.int
T @BOIPnews
F OBPI Office Benelux de la Propriété intellectuelle
in Benelux Office for Intellectual Property (BOIP)